



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 28 février 2024

AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ : MISE EN PLACE DE PERMANENCES À LA CITÉ ADMINISTRATIVE ET DANS LES SOUS-PRÉFECTURES DE LA SEINE-MARITIME

Afin de concrétiser l'engagement du Gouvernement en vers les professions agricoles, les services de l'État mettent en place des permanences à destination des agriculteurs en difficulté.

Elles visent à une prise en charge de proximité et personnalisée des agriculteurs afin de permettre un échange sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur exploitation et faciliter la résolution rapide des problèmes concrets et difficultés administratives soulevés, en apportant les réponses les plus adaptées possibles.

Ces permanences seront tenues par les agents de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en lien direct, en fonction des problématiques soulevées, avec ceux de la direction départementale des finances publiques (DDFIP).

La première permanence sera ouverte ce vendredi 1^{er} mars de 14h00 à 17h00 à la cité administrative de Rouen, ainsi que dans les sous-préfectures du Havre et de Dieppe.

À compter de la semaine prochaine, ces permanences seront ouvertes de 14h00 à 17h00:

- mardi : à la sous-préfecture du Havre, 95 boulevard de Strasbourg,
- mercredi à la sous-préfecture de Dieppe, 5 rue du 8-Mai-1945,
- jeudi à la cité administrative à Rouen, 38 cours Clemenceau.

Si la situation le nécessite, de nouvelles permanences pourraient être organisées les semaines suivantes.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex